



Quelle démarche suivre ?



1
Je prends contact avec un conseiller PRRE



2
Je bénéficie d'une visite technique de mon logement



3
Je construis mon projet de rénovation ou d'adaptation avec mon conseiller



4
Je suis mis en relation avec le réseau des professionnels de confiance PRRE



5
Je fais réaliser mes travaux puis je perçois les aides financières



6
Je profite d'un accompagnement jusqu'à la fin des travaux



+ d'infos prre.agglo-larochelle.fr

Plateforme Rochelaise de RENOVIATION ENERGETIQUE



PRRE
23 avenue du Général de Gaulle (face à la gare)
17 000 La Rochelle
Tél : 05 46 30 37 73 - contact@prre.fr



Communauté d'Agglomération de La Rochelle

HABITONS BIEN, VIVONS MIEUX



Des aides pour rénover ou adapter votre logement



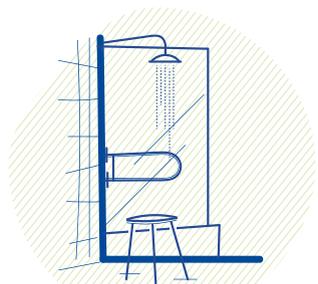
Communauté d'Agglomération de La Rochelle

NOUVEAU

En 2024, la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique (PRRE) s'enrichit d'un dispositif d'accompagnement et d'aides spécifiques dédié aux propriétaires occupants ayant des revenus modestes, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétaires.

Pour quels types de travaux ?

- **La rénovation énergétique** (isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage...) en logement individuel et en copropriété.
- **L'adaptation du logement** pour les personnes en situation de **handicap** et les **seniors** : accessibilité, sanitaires adaptés...
- **La mise aux normes** et l'assainissement d'un logement dégradé : sanitaires, chauffage, électricité, eau...



Des aides dédiées aux budgets modestes

Vous pouvez bénéficier d'aides cumulables de l'Anah, de l'Agglomération de La Rochelle et d'autres partenaires financiers, ainsi que de prêts d'avance sur travaux.

JUSQU'À
90%

du montant des travaux de rénovation énergétique

JUSQU'À
70%

du montant des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Conditions principales à respecter

- Être **propriétaire occupant** (sous conditions de ressources) ou **propriétaire bailleur** d'un logement de plus de 15 ans, situé sur l'Agglomération de La Rochelle.
- Attendre l'**accord des financements** pour commencer les travaux.
- Faire réaliser les travaux par des **professionnels du bâtiment**.



Un accompagnement gratuit et personnalisé

Les conseillers de la PRRE vous offrent une prestation neutre et gratuite :

- Information sur les **aides financières** en fonction de votre projet ;
- **Conseils** sur les travaux les plus efficaces ;
- Réalisation d'un **plan de financement** prévisionnel adapté à votre situation (apport personnel, prêts éventuels, subventions possibles) ;
- Accompagnement à la **constitution des dossiers** de demandes de subvention et suivi.